

ASSEMBLÉE NATIONALE

28 mai 2021

BIOÉTHIQUE - (N° 3833)

Rejeté

AMENDEMENT

N ° 832

présenté par
Mme Blin

ARTICLE 19

Supprimer les alinéas 13 et 14.

EXPOSÉ SOMMAIRE

Un enfant concerne ses deux parents, il n'est pas du ressort du Conseil d'État de définir les modalités d'information de l'autre membre du couple.